



PLUS JAMAIS ÇA !

> PAGE 2

- Assainissement pluvial et voirie : Rue principale et rue de la gare

> PAGE 3

- Remplacement du sol sportif dans la salle des sports
- Remplacement des systèmes de chauffage

> PAGE 4

- Modification des transports scolaires
- Démarchage abusif
- Appartement libre d'occupation



ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET VOIRIE RUE PRINCIPALE ET DE LA GARE

VOUS L'AVEZ CONSTATÉ, L'ÉTÉ 2019 EST PARTICULIÈREMENT CHARGÉ EN TERMES DE TRAVAUX DANS LA COMMUNE. 3 CHANTIERS SONT ACTUELLEMENT EN COURS :

- ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET VOIRIE RUE PRINCIPALE ET RUE DE LA GARE
- REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE DANS LES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE SUITE À L'ARRIVÉE DU GAZ DE VILLE
- REEMPLACEMENT DU SOL SPORTIF DANS LA SALLE DE SPORTS.



Fin mai et début Juin 2018, 3 violents orages s'abattent sur la commune et les fortes pluviométries provoquent à chaque épisode, des coulées de boues qui inondent la rue de la gare et la rue principale au niveau de la place.

Les riverains subissent des intrusions d'eaux chargées de terre dans leur cour, jardin et cave, occasionnant des dégâts et des opérations importantes de nettoyage.

DES SOLUTIONS CONTRE L'ÉROSION DES SOLS

Reconnue en catastrophe naturelle par arrêté préfectoral, la municipalité a sollicité l'État et le département dans le cadre d'un plan de lutte contre le ruissellement, et des aides financières ont été obtenues afin de réaliser des aménagements.

Parallèlement, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en relation avec la Chambre d'Agriculture a mené des réunions de concertation avec les agriculteurs et les élus notamment à Tincques, afin de proposer des solutions techniques visant à lutter contre l'érosion des sols en cas de fortes pluies.

UN PROGRAMME EN 3 ÉTAPES

C'est ainsi qu'un programme d'interventions est mis en place dans la commune afin de gérer au mieux le phénomène. Il est composé des 3 actions suivantes :

- un programme de travaux sur l'assainissement pluvial
- la gestion des eaux venant de Tincquette
- la réalisation d'une étude hydraulique

sur le bassin versant situé en amont.

Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales consistent à supprimer les vieilles canalisations de faible diamètre qui existaient entre le passage à niveau et l'agence du crédit agricole, et de les remplacer par des nouveaux tuyaux de diamètre 600 mm afin de faciliter les débits d'évacuation.

Ce dispositif vient alors se raccorder sur l'existant dans la rue de la gare de même diamètre et les eaux se déversent ensuite rue du stade en traversant la voie ferrée.

Parallèlement, les 7 traverses existantes situées rue de la gare sont toutes renouvelées avec du matériel neuf (tuyaux et avaloirs), et 4 traverses supplémentaires sont créées pour améliorer les écoulements.

■ Il est également connu que les eaux venant de Tincquette viennent amplifier le phénomène d'engorgement lors de fortes précipitations. Afin de freiner cette accumulation d'eau, un nouveau dispositif a été installé au niveau du pont qui traverse la voie ferrée rue de tincquette

Une étude hydraulique sera enfin menée fin août sur le bassin versant situé en amont du centre de Tincques par le bureau Verdi, afin de quantifier les volumes d'eau qui peuvent se déverser dans le village. Elle se fera en association avec les agriculteurs concernés et permettra de dégager les possibles actions à réaliser en amont afin de limiter au maximum les écoulements d'eau chargés de terre. Modification des pratiques culturales, plantation de fascines, pose de barrage à l'aide de ballots de pailles, bassin de rétention d'eau sont autant d'outils à mettre en œuvre pour compléter le dispositif de lutter contre les inondations.



C'est en mutualisant toutes ces actions que nous parviendrons à gagner ce combat !

Remplacement du sol sportif DANS LA SALLE DE SPORT



L'étape la plus contraignante du chantier à savoir l'enlèvement du revêtement est terminée depuis le 8 août (entreprise ABO Environnement). La particularité de ce chantier tient au fait de la présence d'amiante nécessitant des précautions particulières en matière de sécurité du personnel. Tous les déchets amiantés ont été déposés dans des big bag



appropriés puis transportés dans une décharge agréée. Le nouveau revêtement sera posé à compter du 12 août par l'entreprise VERET, la salle devrait ainsi être de nouveau fonctionnelle pour le tournoi de tennis de table prévu les 7 et 8 septembre prochains.

Remplacement des systèmes DE CHAUFFAGE

Suite à l'arrivée du gaz de ville au centre de Tincques, les travaux de remplacement des chaudières au fioul sont en cours dans les bâtiments qui appartiennent à la commune.

Les 2 appartements situés rue de la gare sont maintenant équipés d'une chaudière individuelle et performante, l'école élémentaire est prévue mi septembre, la mairie, l'école maternelle et la médiathèque seront équipées pendant les vacances de la Toussaint.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Effet d'O située à Aix Noullette et Souchez.



Modification DES TRANSPORTS SCOLAIRES



Pour faire suite aux travaux de voirie dans la commune, l'abri bus situé rue principale sera supprimé à compter de la prochaine rentrée scolaire. Les collégiens et les lycéens qui empruntent le bus pour se rendre dans les établissements scolaires de ST POL et d'AUBIGNY utiliseront dorénavant l'abri bus qui est adossé à la mairie. Les bus s'arrêteront à ce seul abri aussi bien à l'aller qu'au retour.

Un arrêt sera toutefois maintenu rue principale par un marquage au sol, pour le circuit qui se rend au SEGPA.



■ Démarchage abusif dans le secteur de l'énergie

Il est recommandé d'être particulièrement vigilant par rapport aux pratiques de démarchage frauduleux en matière d'énergie (électricité et gaz). Ces pratiques sont menées par des personnes ou des entreprises qui prennent contact avec vous par tout moyen (téléphone, email, courrier, SMS, ...), ou qui sonnent à votre porte en se prétendant abusivement intervenir à la demande d'EDF ou d'ENGIE.

L'objectif poursuivi de ces personnes ou entreprises, est de vous vendre des contrats de fourniture d'énergie ou tout autre produit ou service pour leur propre compte, en prétextant que vous êtes obligé de modifier votre contrat.

Sachez que les fournisseurs EDF et ENGIE ne pratiquent aucun démarchage en porte à porte auprès des particuliers..

Un appartement de la commune LIBRE D'OCCUPATION

L'un des 2 appartements situé rue de la gare (au dessus de l'ancienne poste) est libre d'occupation à compter du 9 août. Cet appartement entièrement rénové en 2010 a une superficie totale de 83 m² (dont 2 chambres) et son loyer mensuel est

de 528,82€.

Toute personne intéressée par ce logement est invitée à se faire connaître en mairie ou auprès de l'étude notariale située à Tincques.

